

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-712 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-706 RELATIF AUX INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT PAR UNE SIGNALISATION

Veuillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 8 août 2023, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le Règlement numéro 2023-712 modifiant le règlement numéro 2023-706 relatif aux interdictions de stationnement par une signalisation.

Objet du règlement

Le règlement numéro 2023-712 a modifié le *Règlement numéro 2023-706 relatif aux interdictions de stationnement par une signalisation* afin d'y ajouter une nouvelle interdiction de stationnement sur le territoire de la Municipalité, soit sur une partie du chemin Meunier, entre les numéros civiques 92 et 110, du côté pair du chemin, du 1er mai au 1er novembre, et d'intégrer cette nouvelle interdiction de stationnement au document intitulé « Localisation des panneaux d'interdiction de stationnement » annexé au règlement numéro 2023-706 pour en faire partie intégrante.

Entrée en vigueur :

Ce règlement est entré en vigueur le jour de sa publication.

Pour prendre connaissance du règlement numéro 2023-712 :

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 9 août 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix